

Assemblée ordinaire des délégués Echarlens le samedi
21 novembre 1984 au Café de la Croix-Verte à 1400

Présents : Bulle ESG, Broc, Châtonnaye, Le Crêt,
Friburg, Concordia - Romont - Sviriez - à
Echarlens - Vuisternens

Excusé : Autigny

Absents : Sâles

L'assemblée est ouverte à 1430, par le Président Monsieur Jean-Denis Cornu, qui salue les membres présents et en particulier Monsieur Barbey, président d'Honneur, et les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Le Président demande si chaque société a été convoquée dans les délais et si quelqu'un a des remarques à faire quant aux convocations et au tractanda.

Comme ce n'est pas le cas l'assemblée est apte à délibérer et le président donne la parole à la secrétaire pour l'appel et la lecture du PV de la dernière assemblée des délégués qui s'est tenu à Châtonnaye le 16.11.1980 au Café de la Croix-Blanche. L'assemblée l'accepte à l'unanimité et par acclamation.

Rapport du Président

Le Président passe en revue l'année écoulée et les événements intervenus au sein de l'association et termine son rapport en remerciant encore une fois toutes les personnes qui se dévouent sans compter pour cette jeunesse et pour la musique.

La parole est donnée au Président de la Commission de musique Monsieur Benoit Schmidt qui nous oriente plus particulièrement sur le cours de perfectionnement qui s'est déroulé à Drognens. Les 2 rapports sont accueillis par l'assemblée avec applaudissements.

Rapport du caissier et de la société vérificatrice des comptes et approbation des comptes.

Monsieur Waeber nous présente les comptes en détails. La parole est donnée tout de suite à la société vérificatrice des comptes qui est Echarlens. Celle-ci nous déclare que les comptes ont été vérifiés et qu'ils correspondent à la vérité et que les pièces comptables concordent. Elle propose à l'assemblée d'en donner décharge au caissier. Elle remercie Monsieur Waeber au nom de l'association pour la bonne tenue et la clarté des comptes. L'assemblée les accepte par acclamation.

Fixation de la cotisation annuelle

La cotisation est maintenue à Fr. 20.-- par année selon décision prise à l'unanimité des délégués. présidents.

Nomination des section

Le lieu de la prochaine assemblée est fixé à Romont étant donné que la fête se déroulera dans cette même ville et c'est ~~dans~~ donc la section de Romont qui fonctionnera comme vérificatrice des comptes

Proposition de modification des statuts

Le président passe en revue le projet de modification des statuts que chaque section a reçu préalablement avec la convocation. Chaque article soit art. 10 - 11- 12- 26- 27 sont traités chacun séparément.

L'assemblée accepte donc la modification des statuts du 24.10.76.

Les statuts seront corrigés et envoyés à chaque section pour la prochaine assemblée.

Admission - Démission - Exclusions

Le Président salue les 2 sections invités à participer à notre assemblée en tant qu'auditeurs. Ce sont les sections de Marly et Prez-vers-Noréaz. L'assemblée les remercie de leur présence par des applaudissements. Une des ses 2 sociétés a fait part au Président de son désir d'adhérer à notre association. Il s'agit de Marly. L'assemblée l'accepte comme membre à part entière par applaudissement et la parole est donné au Président de Marly, Monsieur Théraulaz. Celui-ci nous remercie vivement de l'invitation et espère ~~réellement~~ que Marly, qui est une section récemment formé puisse se confirmer au sein de notre association.

Démission

Le Président nous fait part d'un téléphone qu'il a eu avec Moneiur Charles-Henri BOVET responsable des cadets du Collège St-Michel.

Celui-ci certifie qu'il a envoyé au Président uen demande de démission pour la fanfare du collège. N'ayant rien re3 jusqu'à ce jour le Président demande à l'assemblée de prendre position. Après maintes discussions il en ressort que l'assemblée accepte la démission de la fanfare de St-Michel pour autant que la lettre de démission parvienne au Président dans les prochains jours et que le retard pris dans les cotisations, c'est-à dire 7 années musicales à Fr. 20.-- donc Fr. 140.-- au total soient réglées.



Fête cantonale de Romont 1982

La parole est donnée au Président du CO, Monsieur Jean-Louis Schmutz . Celui-ci nous fait part des travaux effectués jusqu'à ce jour pour la mise en place et préparation de la prochaine fête.

Entre autre il demande à l'assemblée l'autorisation d'organiser un petit concours sous forme de concours de marche ou de présentation. Une discussion mûrie de la part des section est débattue et il en ressort, après votation que ce genre de concours ne serait pas beaucoup apprécié par les sections participantes à la fête et que ce genre de manifestation irait à l'encontre du règlement de fête établi.

Cours de perfectionnement 1982

Le prochain cours de perfectionnement se déroulera à Drognens dans l'enceinte de la caserne.

Le Président de la commission de musique qui n'est autre que le Chef de camp demande à chaque section présente de lui envoyer au plus vite la liste des jeunes participants. Il aimerait cette année recevoir toutes les inscriptions dans les délais. Il encourage dès maintenant les jeunes à jouer régulièrement 15 minutes par jours pour éviter des désagréables surprises.

Divers.

La section d'Echarlens, par l'intermédiaire de Monsieur Pugin nous fait part du salut cordial de la section et de la fanfare d'Echarlens et nous informe que la verrée nous est gracieusement offerte par celle-ci.

La parole est donnée ensuite à Monsieur Paul Barbey, Président d'Honneur de notre association lequel nous fait part du plaisir qu'il a à être parmi nous aujourd'hui et remercie le Comité de son invitation. Il souhaite à notre association et à ces dirigeants ses meilleurs vœux et son désir de voir l'association se développer encore plus.

La parole n'étant plus demandée le Président lève l'assemblée il est 1620.